

**Bureau du 2 juillet 2001**

**Décision n° 2001-0048**

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Acquisition à titre gratuit d'une parcelle située 29, chemin de la Maintenué et appartenant aux époux Louis**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 29, chemin de la Maintenué à Saint Germain au Mont d'Or, cadastrée sous le numéro 6 de la section AL et appartenant aux époux Louis.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 94 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre gratuit en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69207910006 délivré le 25 mai 1991 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 6920791006 délivré le 25 mai 1991 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ce document ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant des frais d'établissement de l'acte notarié, évalués à 3 500 F, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine au titre de l'exercice concerné - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,